
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 6 SEPTEMBRE 2016 à 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Westbury, au bureau municipal, 168 route 112, le mardi 6 septembre à 19 h et présidée par le maire Kenneth Coates.

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 2: Réjean Vachon
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 4: Line Cloutier
 Siège no 5: Denis Allaire
Absent : Siège no 6: Gray Forster

Madame Adèle Madore, secrétaire-trésorière et directrice générale est aussi présente.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 6 SEPTEMBRE 2016 à 19 heures

Pensée : **Quand on n'a plus qu'un pas à franchir pour sortir du fossé, on trouve toujours de l'aide.**

ORDRE DU JOUR

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ©

Assemblée ordinaire du 1^{er} août 2016

4.00 CORRESPONDANCE ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période d'août, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées sur la liste

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

7.01

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER ©

8.1 **salaires** du 1er août au 31 août 2016

Employés 16 418.12 \$ dépôt direct

achats listes ©
2016-09A 105 696.47 \$

8.2 Certificats disponibilité de crédits

dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période d'août 2016 en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 9.01 Adoption du règlement modifiant le code d'éthique des élus municipaux
- 9.02 Adoption du règlement modifiant le code d'éthique des employés municipaux
- 9.03 Adoption du règlement pour l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques sur le territoire de Westbury

10.00 AVIS DE MOTION

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

- 11.01 Soumission pour le sel de déglçage
- 11.02 Soumission pour le sable de déglçage
- 11.03 Contribution municipale au projet d'infrastructures de l'aéroport de Sherbrooke
- 11.04 Achat des numéros civiques de couleur rouge
- 11.05 Achat de l'enseigne pour le garage municipal
- 11.06 Remise des prix aux élèves méritants (demande de l'École)

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

- Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, sécurité civile et voirie
- Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
- Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs
- Conseillère #4 Line Cloutier : matières résiduelles
- Conseiller #5 Denis Allaire : sécurité civile et voirie
- Conseiller #6 Gray Forster : incendie et voirie

Maire : MRC

b) Rapports – préposé en voirie

Rapport des travaux faits en août 2016
Travaux à faire en septembre

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

M. Deslongchamps a présenté son rapport ©

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière

Rappel : colloque régional ADMQ le 15 septembre 2016

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 13.01 Guide secours et prévention par la Régie des incendies
- 13.02 Loi concernant l'impôt sur le tabac – résolution pour émission de constats par la SQ
- 13.03 Projet de réaménagement de la voie ferrée pour le Club de motoneige Aigle noir.
- 13.04 Don pour le décès de la mère de la conjointe de Luc Deslongchamps, inspecteur
- 13.05 Remboursement adhésion marché public
- 13.06 Lettre de félicitations à Pascal Plamondon, haltérophile pour sa participation au jeu de Rio

14.00 INVITATIONS

- 14.01 Rencontre avec la SADC le 26 septembre 2016 à 18 :30

15.00 VARIA

- 15.01 Rencontre inspection chemin Dearden le 12 sept. à 13h30 ou le 13 sept. à 10h30
- 15.02 Plainte du propriétaire du 414 ch, Lipsey – fleurs coupées par faucheuse

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 6 SEPTEMBRE 2016 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2016- 152

résolution no 2016-152

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-153

résolution no 2016-153

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que proposé en laissant le point « Varia » ouvert:

A D O P T É E

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AOÛT 2016

2016-154

résolution no 2016-154

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2016 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Mme Adèle Madore.

A D O P T É E

4.0 CORRESPONDANCE

2016-155

résolution no 2016-155

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la correspondance reçue durant le mois d'août 2016 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désireraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

Aucune demande

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

Aucun

8.0 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois d'août 2016, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2016-156

résolution no 2016-156

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER les salaires du mois d'août 2016 pour un montant de :

8.1 salaires du 1er août au 30 août 2016

Employés 16 418.12\$ dépôt direct

achats	listes ©
2016-09A	105 696.47 \$

8.2 **Certificats disponibilité de crédits**

selon un rapport déposé par la secrétaire-trésorière;

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

9.0 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

RÈGLEMENT N° 2016-05

Règlement modifiant le Règlement numéro 2011-110, révisé par le règlement 2014-01 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

ATTENDU QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Doris Martineau qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 1^{er} août 2016;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 2 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-157

résolution no 2016-157

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Article 1.

Le Règlement # 2014-01 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est modifié en ajoutant après l'article 6, l'article suivant :

« 6.1 Activité de financement

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 7 du présent Code et à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. »

Article 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Avis de motion le 1^{er} août 2016

Avis public annonçant l'adoption du règlement le 4 août 2016

Adoption du règlement le 6 septembre 2016

Avis public d'entrée en vigueur le 13 septembre 2016

Transmission au MAMOT le 14 septembre 2016

9.02 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

RÈGLEMENT N° 2016-04

***Règlement modifiant le Règlement numéro 2012-03
relatif au Code d'éthique et de déontologie des
employés municipaux***

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

ATTENDU QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Réjean Vachon qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 1^{er} août 2016;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 2 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE,

2016-158

résolution no 2016-158

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Article 3.

Le Règlement # 2016-04 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est modifié en ajoutant après l'article 7, l'article suivant :

« 7.1 Activité de financement

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Article 4.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion le 1^{er} août 2016

Avis public annonçant l'adoption du règlement le 4 août 2016

Adoption du règlement le 6 septembre 2016

Avis public d'entrée en vigueur le 13 septembre 2016

Transmission au MAMOT le 14 septembre 2016

9.03 ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION DES PLAQUES D'IDENTIFICATION DE NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE DE WESTBURY

Reporté en octobre

10.0 AVIS DE MOTION

10.01 **Avis de motion** est donné par le conseiller Réjean Vachon à l'effet qu'à une séance ultérieure un Règlement concernant la modification du règlement sur les dérogations mineures 346-89 sur le territoire de la municipalité du canton de Westbury sera présenté pour analyse et adoption.

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 SOUMISSION POUR LE SEL DE DÉGLAÇAGE 2015-2016

L'ouverture des soumissions se fera le 3 octobre 2016.

11.02 SOUMISSION POUR LE SABLE DE DÉGLAÇAGE

ATTENDU que la directrice générale a préparé une demande de soumission pour la fourniture du sable de déglacage pour le déneigement et le prix de la pelle pour le placer dans l'entrepôt;

ATTENDU que la municipalité a reçu 2 soumissions et qu'une seule est conforme selon le devis;

2016-159

résolution no 2016-159

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury accepte la soumission de la compagnie Transport Jocelyn Ménard au coût de 4.75\$ la tonne au banc de gravier ou 7.90\$ la tonne transportée au garage municipal et le coût de de l'heure la pelle pour placer le sable au coût de 110\$.

A D O P T É E

11.03 CONTRIBUTION MUNICIPALE AU PROJET D'INFRASTRUCTURES DE L'AÉROPORT DE SHERBROOKE

ATTENDU que l'aéroport de Sherbrooke, situé sur le territoire du Haut-St-François est une infrastructure majeure, ayant un potentiel important de services aux individus et de développement économique ;

ATTENDU que ce développement nécessite la mise en place d'infrastructures aqueduc et d'égout de même que des aménagements à l'aérogare actuelle ;

ATTENDU qu'une demande de subvention sera déposée dans le cadre d'un programme fédéral-provincial-municipal d'infrastructure pour le projet évalué à 9,2M\$ et dont la participation du milieu est évaluée à 1,8M\$;

ATTENDU que la participation du milieu sera répartie entre les différentes MRC de l'Estrie, la ville de Sherbrooke et les municipalités du Haut-St-François, selon un scénario déposé à la séance du conseil du 6 septembre 2016 ;

2016-160

résolution no 2016-160

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury participe financièrement à ce projet pour un montant de 9 280.09 \$ dans la mesure où le projet se réalise selon les paramètres présentés.

A D O P T É E

11.04 ACHAT DES NUMÉROS CIVIQUES DE COULEUR ROUGE

2016-161

résolution no 2016-161

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser l'achat des numéros civiques de couleur rouge (03001) selon la soumission # 32445 datée du 27 mai 2016 de la compagnie Kalitec au montant de 44.50\$ chacun en plus des taxes applicables et du montant de la livraison de 210.00\$.

A D O P T É E

11.05 ACHAT DE L'ENSEIGNE POUR LE GARAGE MUNICIPAL

2016-162

résolution no 2016-162

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser l'achat de l'enseigne pour le garage municipal la même écriture et la même couleur que celle du marché public.

QUE le montant de la soumission de Multi Visuel soit accepté au coût de 336.00\$ en plus des taxes applicables.

A D O P T É E

11.06 REMISE DES PRIX AUX ÉLÈVES MÉRITANTS (DEMANDE DE L'ÉCOLE)

ATTENDU que la remise des prix aux élèves méritants ayant obtenu leur diplôme se fera le 20 septembre 2016 ;

ATTENDU que la fondation de l'école Louis St-Laurent ne fournit plus de gâteau ni de jus pour la remise des prix;

2016-163

résolution no 2016-163

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser l'achat d'un gâteau et du jus pour la remise des prix aux élèves méritants de la Polyvalente Louis-St-Laurent et de Alexander Galt.

A D O P T É E

12.00 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, sécurité civile et voirie
Des demandes pour louer la bâtisse du marché public. On pourra louer au même coût que la salle communautaire.

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
La régie des incendies s'est dotée d'une télévision pour voir plus rapidement les endroits pour les urgences.

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs
Pas de réunion de loisirs.

Conseillère #4 Line Cloutier : matières résiduelles
Une réunion de la Régie des Hameaux le 16 août 2016.

Conseiller #5 Denis Allaire : sécurité civile, transport en commun et voirie

Conseiller #6 Gray Forster : incendie, transport en commun et voirie
Absent

Maire : MRC

La MRC a adopté le PDZA

Un rappel pour aller lire les procès-verbaux sur le site de la MRC

b) Rapports – préposé en voirie

M. Allaire est en vacances.

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

M. Deslongchamps a présenté son rapport ©

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière

Rappel : Colloque régional le 15 septembre à Windsor.

13.00 **AFFAIRES NOUVELLES**

13.01 GUIDE SECOURS ET PRÉVENTION PAR LA RÉGIE DES INCENDIES

Des informations seront prises au sujet du guide.

13.02 LOI CONCERNANT L'IMPÔT SUR LE TABAC – RÉOLUTION POUR ÉMISSION DE CONSTATS PAR LA SQ

ATTENDU que pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales devant la cour municipale de East Angus, il est nécessaire d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, au nom de la municipalité du canton de Westbury des constats d'infraction;

2016-164

résolution no 2016-164

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, conformément aux articles 9 et 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q.,c. C-25-1)

D'autoriser généralement tous les membres de la Sûreté du Québec à délivrer au nom de la municipalité du canton de Westbury un constat d'infraction pour toute infraction aux dispositions de la Loi concernant l'impôt sur le tabac et d'autres dispositions législatives principalement afin de lutter contre le tabac de contrebande et de l'un de ses règlements.

A D O P T É E

13.03 PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOIE FERRÉE POUR LE CLUB DE MOTONEIGE AIGLE NOIR

Le dossier a été déposé à la MRC.

13.04 DON POUR LE DÉCÈS DE LA MÈRE DE LA CONJOINTE DE LUC DESLONGCHAMPS, INSPECTEUR

2016-165

résolution no 2016-165

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser un montant de 50\$ comme don à la Fabrique de l'Assomption pour le décès de la mère de Chantal Jolicoeur, la conjointe de Luc Deslongchamps.

QUE la directrice générale procède au paiement.

A D O P T É E

13.05 REMBOURSEMENT ADHÉSION MARCHÉ PUBLIC

ATTENDU que la municipalité a reçu une lettre de Mme Dominique St-Arnaud, de la Ferme COOP Point du jour de Bury demandant le remboursement d'une partie de son adhésion au marché public de Westbury;

ATTENDU que tous les producteurs ont signé une entente s'engageant à respecter l'emplacement prévu et à être présente lors des journées prévues;

ATTENDU que 2 présences au marché public n'étaient pas représentatives des ventes étant donné que l'ouverture du marché était à sa première année;

2016-166

résolution no 2016-166

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury informe Mme Dominique St-Arnaud, de la ferme coop Point du jour qu'aucun remboursement ne sera fait pour l'adhésion au Marché public étant donné que le contrat a été signé et de ne pas participer les 14 semaines de l'ouverture du marché était sa propre décision.

A D O P T É E

13.06 LETTRE DE FÉLICITATIONS À PASCAL PLAMONDON, HALTÉROPHILE POUR SA PARTICIPATION AU JEU DE RIO

ATTENDU que Pascal Plamondon est un pompier volontaire de la Régie intermunicipale des Incendies de la région d'East Angus;

ATTENDU que Pascal a participé au jeu olympique de Rio en haltérophilie;

2016-167

résolution no 2016-167

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE les membres du conseil de Westbury adressent une lettre de félicitations à Pascal Plamondon pour son exploit en haltérophilie au jeu olympique de Rio qui s'est tenu durant l'été 2016.

A D O P T É E

14.00 INVITATIONS

14.01 RENCONTRE AVEC LA SADC LE 26 SEPTEMBRE 2016 À 18 :30

15.00 VARIA

15.01 Rencontre inspection chemin Dearden le 12 sept. à 13h30 ou le 13 sept. à 10h30

15.02 Plainte du propriétaire du 414 ch, Lipsey – fleurs coupées par faucheuse

15.03 Projet de descente de canot

15.04 Adjudication de contrat par méthode de pointage

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Réal Pratte, chemin Dearden demande si le conseil va procéder à l'inspection afin de faire corriger les imperfections sur le chemin. Il trouve que l'entrepreneur n'a pas respecté ce que le conseil avait dit aux citoyens. Ex. ouverture du chemin tous les soirs, les entrées accessibles des propriétaires...

M. Pratte demande si le conseil a l'intention d'installer une lumière à l'intersection du chemin Dearden et Grenier.

M. Charles Cloutier demande pourquoi la municipalité a rétréci le chemin dans la courbe du chemin Dearden.

Le maire lui mentionne que le but était de ralentir la circulation étant donné que nous avons beaucoup de plaintes de vitesse.

M. Pierre Reid demande si le conseil a eu des nouvelles pour le McDonald.

M. le maire lui mentionne que la première rencontre avec l'avocate se fera à la mi-septembre.

17.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2016-168

résolution no 2016-168

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

A D O P T É E

L'assemblée est levée à 21 heures 05 minutes.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Adèle Madore

Kenneth Coates
Maire

Adèle Madore
Directrice générale/secrétaire-trésorière